

Clamart, le 05 décembre 2008

**Compte rendu de la réunion de la Commission
« Vie de l'Établissement »
du 25 Novembre 2008 à 20h30 - 23 h 20**

Etaient présents :

Direction : Monsieur Jean MAUMENÉ, *Directeur*
Monsieur Martial ROBERT, *Adjoint de direction*

Professeurs coordinateurs : Mesdames Michèle ARISTE, Eliane ASTAUD,
Emilie CHEVALIER-MARTON,
Danièle DETCHEPARE,
Emilie HEURTEVENT.

Professeurs excusés : Claire BENHAMOU, Martine BRUNET,
Lionel ERPELDING, Ronan MAILLARD,
Céline TAVERNE.

Administration : Madame Flora MET, *Secrétariat des études*,
Monsieur David JARRY-LACOMBE,
Chargé de la Communication et de l'Action culturelle.

APEAC : Madame Nathalie BERETS
Monsieur Vincent GUILLE DES BUTTES.

Parents-Référents

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

M. MAUMENÉ remercie l'assemblée d'assister à cette réunion et demande à l'assemblée de bien vouloir remplir un petit formulaire pour répondre aux interrogations par regroupement des questions.

Comment s'effectue la désignation des parents-référents de classe ?

Lors de la réunion de rentrée du professeur, celui-ci explique la fonction et fait émerger un parent. Les autres parents, évidemment présents pour déterminer l'horaire de cours de leur enfant, connaissent donc son identité.

Quel est le statut de l'adulte dans le Conservatoire classé désormais en « Conservatoire à rayonnement Départemental » (C.R.D., nouvelle appellation des Ecoles nationales) ?

La position des adultes n'a pas changé. Priorité est évidemment donnée à la Formation Initiale pour les enfants mais ils peuvent accéder aux Ateliers Musicaux (mis en place depuis 8 ans) suivant le nombre de places restantes dans les classes instrumentales. Ils peuvent rester élèves 4 ans dans les Ateliers Instrumentaux et dans les Ateliers de Pratique d'Ensemble, pour l'instant il n'y a pas de contingentement en nombre d'années.

D'autre part, les classes de Chant, d'Atelier Lyrique, d'Orgue et d'Art dramatique sont plus destinées aux adultes.

Comment encourager les professeurs à concevoir des projets ?

La direction et le Conseil Pédagogique œuvrent dans ce sens tout au long de l'année. Leur implication personnelle peut être motivée par le travail de leurs collègues. Le Conservatoire organise plus de 150 manifestations par an qui émanent principalement des professeurs via des Commissions nourries par leurs informations recueillies et dans lesquelles siègent leurs représentants.

On en parle aussi régulièrement dans d'autres réunions.

Le rôle des parents peut aussi être important auprès des professeurs, pour les inviter à s'impliquer. Il en est de même pour leur demander de programmer leurs élèves aux *Forums* du Mercredi.

Des projets peuvent-ils être initiés par des élèves ?

Pourquoi pas. Le nouveau 3^{ème} cycle amateur instaure même une Unité de Valeur « Projet Personnel ». Dans ce cadre, ils peuvent produire un dossier, une exposition, un mini-récital ou conférence, etc., auquel nous apporterons toute l'aide logistique pour le mettre en valeur.

Comment s'effectue l'évaluation des Pratiques Collectives ?

Cette pratique est au cœur du Projet d'Etablissement du Conservatoire de Clamart. Il existe :

- l'Orchestre Symphonique Sud-de-Seine (OSSDS) pour les 3^{ème} cycle des quatre Conservatoires de la Communauté d'Agglomération ;
- Les orchestres à cordes ou à vents de fin de 2^{ème} Cycle ;
- Les orchestres à cordes ou à vents de 1^{er} Cycle.
- Les ensembles divers et variés de jazz et d'instruments.

Les effectifs en vents ne nous ont pas permis, cette année, de constituer un orchestre symphonique de fin de 2^{ème} cycle.

Il faut ajouter à cette liste :

- l'Orchestre d'Harmonie Supérieur par l'Harmonie de Clamart (fin de 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle) et
- les orchestres symphoniques des classes à Horaires Aménagés (CHAM).

L'évaluation s'effectue par le professeur d'orchestre au moyen du Bulletin spécifique envoyé ensuite aux parents. Ce bulletin mentionne des critères d'appréciation. Si les commentaires rapportés interpellent des parents, il ne faut pas hésiter d'interpeller les professeurs.

Quelques parents expriment le souhait :

- de permuter les responsables des orchestres afin que l'élève ne soit pas toujours avec le même animateur et puisse ainsi davantage progresser ;
- de répétitions partielles pour l'OSSDS, afin d'alléger les convocations d'élèves et qu'un calendrier de ces répétitions soit établi ;
- d'intégrer assez rapidement en ensembles, dès la deuxième année, les élèves du « département Musique ancienne ».

Comment les élèves intègrent-ils les orchestres ?

L'affectation des élèves dans les orchestres est de la responsabilité des professeurs qui les affectent en fin d'année pour l'année suivante selon le niveau de l'élève, le type d'orchestre et les besoins de celui-ci.

Pour conserver des pratiques collectives de qualité, la priorité s'effectue envers l'Ensemble le plus grand ; il est cependant possible de s'inscrire à plusieurs si l'élève suit avec assiduité les répétitions.

Est-il envisagé de développer les cours d' « Expression corporelle » ?

Le volume horaire disponible pour les cours de danse, le nombre de professeurs et de salles conformes à l'enseignement de la danse, ne permettent pas d'envisager cela.

Y-aura-t-il création de « Classes à Horaires Aménagés Danse » (CHAD) ?

Les exigences en nombre d'heures de cours obligatoires hebdomadaires, notre infrastructure et la demande effective ne conduisent pas à s'engager sur cette voie. D'ailleurs seuls quelques Conservatoires en France en ont les moyens, bien souvent des Conservatoires Régionaux comme dans notre département des Hauts-de-Seine celui de Boulogne Billancourt.

Comment la Communication des spectacles de danse est-elle effectuée ?

Les informations sont diffusées comme pour les autres manifestations du Conservatoire (affiches, tracts) et relayées par les professeurs eux-mêmes.

Il est important de préciser que la notion de « Gala », très lourde à organiser est abandonnée au profit de manifestations publiques plus réduites notamment pour mieux maîtriser les implications pédagogiques et les flux de spectateurs. Ces prestations (dates, caractère) sont *sous la responsabilité de chaque professeur*.

Comment gère-t-on les problèmes de discipline en classes de Formation Musicale CHAM ?

La situation est un peu particulière cette année en raison de l'absence un temps d'un professeur de F.M. pour congé maternité. Cependant, plus encore que les autres, puisqu'il s'agit de classes de l'Education Nationale à dominante musicale, constituées normalement d'élèves volontaires et très motivés, ces classes devraient être exemplaires et leurs membres, moteurs. L'adjoint de direction n'a pas manqué récemment de rappeler à une classe CHAM qu'un comportement comme des résultats insuffisants, peuvent amener un élève à être exclu du dispositif, aussi bien à la demande du Conservatoire ou du Collège.

Le Conservatoire communique bien sûr, pour les Conseils de classes, les notes et appréciations des professeurs et signale tout problème de comportement. De plus l'adjoint de direction est d'ailleurs souvent présent, auprès du Principal, à ces Conseils.

Un élève peut-il alléger son temps de cours au Conservatoire si son parcours scolaire le nécessite ?

Bien sûr, plusieurs voies le permettent. Le basculement en « Ateliers Musicaux », avec un temps de cours bien moindre, est une des deux possibilités.

Le schéma ministériel propose désormais un autre parcours dit « personnalisé », individualisé, qui n'est pas une formation diplômante mais permet, sur contrat annuel, suivant le projet musical de l'élève, de déterminer les cours qu'il va suivre. Ce type de formation est surtout accessible à partir du 3^{ème} cycle. Ce contrat sur bilan, n'est pas automatiquement renouvelé. L'élève peut reprendre, une autre année, s'il le souhaite, le parcours en cursus.

Par ailleurs, il paraît que la réforme du lycée en cours donnerait une plus large place aux études musicales...

Un professeur présent témoigne qu'il apparaît de plus en plus important d'aider les élèves à réfléchir et mettre au point un planning de travail et d'occupation de leurs journées. Il rappelle que les parents ont sur ce point un rôle primordial à tenir.

Qu'en est-il de l'élaboration et de la communication des programmes de Formation Musicale ? Comment s'effectue l'évaluation entre le contrôle continu et l'examen ?

La réflexion sur les programmes de F.M. et leur rédaction ont été un travail important effectué l'an passé. Un document imprimé existe désormais et a été

distribué, par l'intermédiaire du professeur de F.M. de chaque élève, dès le premier cours, à toutes les familles.

Le contrôle continu et l'examen constituent en fin de cycle à peu près une part égale appréciée en Commission de résultats.

Quels sont les critères pour faire passer à un élève l'examen de fin de cycle ?

L'évaluation est tout d'abord continue en cours de cycle et peut prendre des formes diverses : par le professeur de l'élève, entre les professeurs d'un même instrument, par des tests techniques, des auditions... En fin de cycle un jury extérieur est constitué avec notamment un ou des spécialistes de la discipline, extérieurs à l'établissement. La présentation d'un élève relève de la responsabilité du professeur au regard des progrès de l'élève.

Pourquoi les examens de fin de cycle ont-ils parfois lieu en cours d'année ?

Le fonctionnement en cycles d'étude et non plus en année, permet cet aménagement du fait que l'élève doit obtenir un niveau de référence à la fin du cycle.

Des raisons techniques y amènent également : plus le Conservatoire est important, plus il est nécessaire d'étaler les échéances, tout ne pouvant être examiné en fin d'année ; le travail des pianistes-accompagnateurs doit être aussi étalé afin de leur assurer un poste toute l'année et il est plus agréable de pouvoir disposer d'un tel atout musical en permanence ; cette mesure est mieux accueillie par les élèves qui ont des rendez-vous scolaires importants en juin.

Que se passe-t-il en fin d'année scolaire pour un élève en dispositif « coup de pouce » ?

Un bilan est effectué après ce passage en « Initiation » (1C04). Suivant le résultat l'élève est placé en 1^{ère} année (1C1) ou en 2^{ème} année de 1^{er} cycle (1C2) si les quelques mois d'apprentissage peuvent déjà être considérés comme une première année.

Les enseignants d'un même instrument échanger-ils leurs élèves ?

En cordes et en saxophone, cette démarche pédagogique est pratiquée. Elle relève de la volonté des enseignants.

Comment se décide-t-il la réalisation d'une Master-Class, peut-il y avoir en Danse ?

La Commission de l'Action Culturelle examine les propositions provenant des enseignants. Le nombre d'élèves d'une discipline peut être un critère mais désormais la dynamique intercommunale des projets à l'échelon « Sud-de-Seine » peut permettre de nouvelles possibilités. On s'en rend compte parfaitement avec le département de Musique ancienne. La dimension de l'artiste invité, les finalités

de sa démarche, sa capacité à s'adapter ou non à des élèves débutants, détermine le public d'élèves concerné par la Master-Class.

Un tel projet est tout à fait réalisable en danse ; en témoigne l'initiation à la danse Renaissance proposée cette année en modules de week-ends.

Ne peut-on pas éviter de faire acheter chaque année aux parents une tenue de cours de danse de couleur différente ?

L'APEAC (Association des Parents d'Elèves et Amis du Conservatoire) s'est proposée d'organiser une bourse pour la revente des justaucorps. Pour que ceci puisse se réaliser, il faudrait que ces tenues soient portées et entretenues de façon que leur condition d'hygiène soit garantie pour la revente.

Y-a-t-il un moyen de mieux gérer les élèves qui chahutent dans le hall et les couloirs ?

En dehors de leur cours, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents. Si un élève a un temps d'attente important entre deux cours, il peut obtenir, en passant par le secrétariat, une salle pour travailler, tant qu'il y en a de disponible (ceci n'est évidemment pas le cas le mercredi et difficilement le samedi). Il faudrait sans doute un personnel permanent dans le hall.

Où en est-on de la création d'un site internet du Conservatoire ?

La réflexion comme l'étude sont en cours et avancent. Le site sera opérationnel à la rentrée 2009-2010. D'ici là, le compte-rendu de cette réunion sera disponible sur le site de la ville de Clamart.

L'Adjoint de direction,
Martial ROBERT

Le Directeur,
Jean MAUMENÉ